Image not found or type unknown

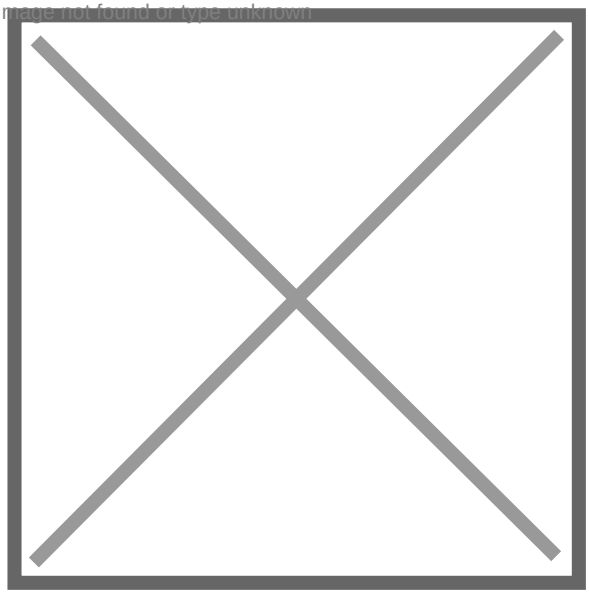

Droit juridique sur le test de paterniter

Par **nounou1976**, le **30/07/2011** à **18:48**

Bonjour,
voila il y a 11ans de sa j'ai eù mon fils suite a des litiges entre le pere de mon fils est moi meme,j'ai eù mon fils il porte mon nom,son pere n'a aucun contacte avec lui,il n'y que c'est son fils,je voudrais savoir quel sont les démarche que je doit effectué pour faire un test de paterniter entre mon fils et son pere,vous remerciant pour vos réponse.

Par **amajuris**, le **30/07/2011** à **18:59**

bjr,
seule une analyse biologique ordonnée par un juge a une valeur pour constater une filiation.
donc il vous faut contacter une avocat spécialisé en droit de la famille.
le père de votre fils l'a t'il reconnu ?
cdt

Par **mimi493**, le **30/07/2011** à **19:02**

Le test de paternité ne se fait que s'il y a procédure de contestation de paternité (il a reconnu l'enfant) ou procédure d'établissement judiciaire de filiation (il n'a pas reconnu l'enfant)

ça ne changera rien au nom de l'enfant

Par **nounou1976**, le **30/07/2011** à **19:11**

n'on il na pas reconnu notre fils,donc il faut que prenne un avocat dans les droit familliale?,cette cituation est compliquer pour moi dans arriver la,car il a toujour nié que c'était le siens et je vie dans un quartier ou pas mal d'ado nuise a mon fils en disant des mot orrible au sujet de cette paterniter

Par **mimi493**, le **30/07/2011** à **19:13**

Commencez par ne plus aller dans ce quartier d'arriérés.
Expliquez les choses à votre enfant afin qu'il se moque de ces insultes, ça fait partie de votre devoir éducatif.

Sinon, oui, vous devez prendre un avocat

Par **nounou1976**, le **30/07/2011** à **19:32**

merci c'est ce que j'explique a mon fils,malheureusement nous vivons dans ce quartier d'arriéré,nous ne pouvons plus sortir sans entendre tu ne c'est pas avec qui tu la eù ou c'est alors le petit batard,cette polémi avais commencer pendants ma grossesse aprés avoir accoucher ne supportant plus c'est dire j'ai quitter la région d'ou je suis originaire,je suis revenue pour des problemes de santé,mais cette mentaliter na pas changer,

Par **mimi493**, le **30/07/2011** à **19:45**

En faisant la procédure, vous devez accepter qu'ensuite, le père aura des droits de père, donc
- le droit d'exiger que l'enfant vienne chez lui
- le droit de demander la résidence de l'enfant
- le droit, un jour, de lui faire payer une pension alimentaire
- le droit d'avoir l'enfant si vous décédez
- le droit d'exiger de voir, un jour, ses petits-enfants

Vous devez aussi assumer le fait que la procédure peut échouer. Si le père refuse de faire le test génétique
- soit vous apporterez d'autres preuves
- soit la filiation ne sera pas établie (seuls des subsides seront décidés)
Est-ce que ça ne risque pas d'être pire si vous perdez votre procès pour établir la paternité ? Même en réussissant, ça risque de prendre des années

Ne pouvez-vous pas déménager ? Privilégier votre enfant ? Je ne vois pas ce que la santé peut faire pour exiger de vivre dans un quartier précis.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés